



HAL
open science

L'Inde et sa diaspora : une synergie géopolitique

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. L'Inde et sa diaspora : une synergie géopolitique. Verluise, Pierre. Histoire, Géographie et Géopolitique de l'Asie, Diploweb, pp.174-186, 2018, 979-10-92676-20-4. halshs-01795284

HAL Id: halshs-01795284

<https://shs.hal.science/halshs-01795284>

Submitted on 29 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Inde et sa diaspora : une synergie géopolitique ?

Par Gérard-François DUMONT

Recteur, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne. Président de la revue *Population & Avenir*. Membre du Conseil scientifique du Centre géopolitique qui soutient le *Diploweb.com*.

Sous l'effet des migrations internationales, de nombreux pays comptent des ressortissants ou des descendants de ressortissants qui habitent dans des pays étrangers. Avec l'essor des moyens de communication, ces personnes peuvent conserver des liens forts avec leur pays d'origine ou celui de leurs ascendants. C'est ainsi que le terme diaspora, usité pendant deux millénaires au singulier car il concernait exclusivement les juifs chassés de Palestine, s'applique désormais au pluriel¹⁹ à des personnes vivant dans un autre pays que celui dont eux ou leurs parents sont originaires. Or, cette réalité nouvelle qu'est l'existence de groupes diasporiques peut-elle avoir des effets géopolitiques ? Afin de répondre à cette question, analysons ici l'exemple de la diaspora indienne dans le monde, ou plus précisément des diasporas indiennes dispersées sur tous les continents et dans de nombreux pays.

Cela nécessite d'abord de comprendre les flux migratoires explicatifs de l'existence de diasporas indiennes. Il conviendra ensuite d'en prendre la mesure géographique, vue des pays d'immigration et vue de l'Inde, et de préciser le cheminement qui a conduit les gouvernements indiens à s'intéresser à leurs diasporas. Enfin, le rôle géopolitique des diasporas indiennes sera examiné dans trois régions : l'Amérique du Nord, l'Europe et le Moyen-Orient.

Les vagues d'émigration à la source de groupes diasporiques

La présence de diasporas indiennes est le résultat d'émigrations qui sont un phénomène historiquement assez récent dans l'histoire de l'Inde. Ces émigrations se distinguent en quatre vagues principales.

En effet, les premiers flux d'émigration significatifs de populations d'origine indienne ne se produisent qu'au XIX^e siècle. Une première vague migratoire se dirige vers

¹⁹ Cf. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

l'Afrique, l'Asie du Sud-est, les Fidji et les Caraïbes (Trinidad, Jamaïque...). Elle est essentiellement motivée par la grande demande de main-d'œuvre bon marché qui naît après l'abolition britannique de l'esclavage en 1833-1834, et concerne donc notamment des territoires de l'Empire britannique recrutant des travailleurs sous contrat individuel (« *indenture labour* »), surtout en Inde du nord. Au cours de ce même XIXe siècle, se met en place dans le sud de l'Inde le système dit Kangani (contremaître) de recrutement familial villageois vers le Sri Lanka, la Malaisie ou la Birmanie.

La deuxième grande vague migratoire se déploie un siècle plus tard, après l'indépendance de l'Inde en 1947, donc dans la seconde moitié du vingtième siècle. Elle concerne des Indiens bénéficiant généralement d'une certaine qualification et se dirigeant vers des pays développés. La cause est principalement économique car l'Inde a privilégié, dans les premières décennies de son indépendance, des politiques économiques assez proches de la logique soviétique qui, avec la mise en place d'une importante bureaucratie, corsètent l'économie et nuisent au développement.

La troisième vague migratoire, qui commence dans les années 1970, prend des directions géographiques très différentes des deux précédentes, avec un contexte juridique des pays de destination également fort différent. Elle est déclenchée par les besoins croissants des pays producteurs de pétrole d'Asie occidentale qui recrutent des travailleurs temporaires peu qualifiés.

Enfin, et même si les deux dernières vagues continuent d'exercer des effets, les facteurs qui se surajoutent depuis les années 1990, dus aux processus de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation²⁰, conduisent à considérer l'existence d'une quatrième vague, très liée d'une part à l'ouverture économique de l'Inde et, d'autre part, au potentiel des marchés de destinations.

Deux approches statistiques de l'immigration indienne

²⁰ Dumont, Gérard-François, « The new logic of migration in the Twenty-First Century », *Geopolitical Affairs*, volume 1, number 2, summer 2007. En français : « Les nouvelles logiques migratoires au XXIe siècle », *Outre-Terre*, n° 17, Éditions Eres, 2007.

Deux méthodes sont toujours possibles pour prendre la mesure d'une immigration : considérer, d'une part, les définitions et les statistiques des pays d'immigration et, d'autre part, celles des pays d'émigration.

Le recours à la première méthode est notamment possible dans les pays de l'OCDE qui appliquent une définition géographique de l'immigration, inventoriant les personnes résidentes sur leur sol et nées à l'étranger. Selon ce critère, les statistiques de l'OCDE²¹ permettent de mettre en évidence l'importance de l'immigration indienne aux États-Unis, avec plus de 2 200 000 personnes en 2014, devant le Royaume-Uni avec 784 000 personnes, puis le Canada avec plus de 550 000 personnes.

Mais cette approche géographique donne une idée insuffisante de l'apport de l'immigration indienne. En effet, l'immigration ne rend ni stérile ni immortel et toute immigration a des effets sur le mouvement naturel dans le pays d'arrivée. En outre, le fait de naître dans un pays ne signifie nullement le refus des éléments identitaires issus de parents ayant émigré de leur pays de naissance. En conséquence, l'Inde a défini sa propre méthode pour chiffrer le nombre de personnes issues de l'émigration indienne, méthode qui conduit à des chiffres nettement plus élevés que les précédents. Il en résulte, par exemple, que le gouvernement indien estime, en 2015, à 1,8 million les effectifs de la diaspora indienne dans ce pays, un chiffre 2,3 fois supérieur au nombre donné par le Royaume-Uni pour quantifier les personnes y résidant et nées en Inde. Quel cheminement a conduit à une telle différence statistique²² ?

La prise de conscience par l'Inde de sa diaspora

En réalité, les premiers gouvernements de 1947, donc l'Inde de Nehru, prône l'intégration des communautés indiennes émigrées dans les nouveaux États issus du démembrement de l'Empire britannique. Certes, les personnes ayant émigré sont désignées comme des Indiens d'outre-mer (« *overseas Indians* »), même si elles n'avaient pas accompli un parcours maritime lors de leur migration ; mais, par

²¹ Perspectives des migrations internationales 2016, OCDE, 2016.

²² À noter que l'argument d'une mauvaise qualité des services statistiques démographiques de l'Inde doit être écarté, car ce pays effectue dans ce domaine un travail de qualité par exemple avec les recensements décennaux ; cf. Dumont, Gérard-François, « Les dynamiques démographiques de l'Inde », dans : Brigitte Dumortier, Philippe Cadene (direction), *Inde : une géographie*, Paris, Armand Colin, 2015.

exemple, les Indiens résidant en Birmanie ou en Malaisie sont enjointes à adopter la nationalité de ces nouveaux États. L'attitude de désintérêt du gouvernement indien pour ses émigrés d'outre-mer est tout particulièrement mise en évidence en 1972 par le refus de l'Inde d'accueillir l'ensemble de ses ressortissants d'outre-mer qui se trouvent expulsés d'Ouganda.

Le changement d'attitude du gouvernement indien commence en 1986 : la prise de conscience de l'utilité éventuelle pour l'Inde des Indiens d'outre-mer conduit à la création, au sein du département de l'industrie, d'un service pour faciliter les procédures d'investissement des non-résidents. Cette première initiative témoigne du rôle économique possible des diasporas indiennes, mais guère de leur éventuel rôle géopolitique.

À compter des années 1990, le gouvernement indien déploie de nouvelles initiatives pour mobiliser la diaspora indienne au profit de son pays. Le terme diaspora, pour désigner les Indiens ayant entrepris d'émigrer, devient utilisé au sein de son ministère des Affaires étrangères, par une division des Indiens non-résidents et des personnes d'origine indienne. En mars 1999, une carte pour les personnes d'origine indienne est instituée pour leur faciliter notamment l'accès à la propriété et l'octroi d'un visa de long séjour permettant de faciliter les déplacements entre le pays de résidence et l'Inde.

Puis les années 2000 prolongent les initiatives précédentes. En août 2000, un Haut Conseil de la diaspora indienne est installé. Deux ans plus tard, un rapport de ce Haut Conseil affiche, parmi ses six objectifs, sa volonté de « transformer les membres de la diaspora en ambassadeurs de l'Inde ». En 2003, un amendement à la loi sur la citoyenneté permettant de créer une citoyenneté d'outre-mer pour des nationaux d'autres pays d'origine indienne. La même année, est organisée pour la première fois une journée des expatriés indiens (Pravasi Bharatiya Divas). Sa date est fixée au 9 janvier, qui correspond à la commémoration du retour définitif de Gandhi d'Afrique du Sud en Inde en 1915. Cette journée réunit 2 000 délégués des diasporas indiennes venus de 61 pays. Il est alors décidé la création d'une nouvelle décoration créée spécifiquement pour les membres de la diaspora indienne.

Deux ans plus tard, en janvier 2005, lors de la conférence du Pravasi Bharatiya Divas, le Premier ministre indien Manmohan Singh fait état de son espoir de voir un jour

tous les descendants d'immigrants indiens vivant dans différents pays du monde bénéficier de la citoyenneté indienne s'ils le désirent. L'Inde souhaiterait donc l'octroi de la double nationalité à tous les descendants des Indiens vivant à l'étranger²³.

Pour illustrer l'importance désormais reconnue de la diaspora indienne par le gouvernement du pays, précisons le thème de la 6ème édition de janvier 2008 de la Pravasi Bharatiya Divas à New Delhi : « Une diaspora engagée : le moyen d'avancer » (*Engaging the diaspora the way ahead*). À cette occasion, l'Inde remet au chef du gouvernement mauricien le « Pravasi Bharatiya Samman Award », une récompense pour sa contribution « exceptionnelle » en tant que fils d'immigrant indien.

Parallèlement, pour attester l'importance attachée à ses diasporas, l'Inde décide d'en donner une définition précise permettant l'établissement de statistiques par le ministère indien des Affaires étrangères. Les membres des diasporas relèvent de deux types : les personnes d'origine indienne (*person of Indian origin* ou PIO) et les Indiens non-résidents (*Non resident Indians* ou NRIs), qui peuvent toutes disposer d'un document prouvant leur origine, même si elles n'ont pas la nationalité indienne. Les personnes d'origine indienne, dont certaines sont des descendants de la première vague migratoire présentée ci-dessus, relèvent de trois natures :

- toute personne qui a possédé auparavant un passeport indien ;
- toute personne dont les parents, un des grands-parents ou un des arrière-grands-parents sont nés, ou ont eu une résidence permanente sur le territoire de l'Inde tel que défini par les lois indiennes (donc à l'exclusion du Pakistan et du Bangladesh) ;
- le conjoint d'un citoyen indien ou d'une personne d'origine indienne entrant dans l'une des deux catégories ci-dessus.

Le second ensemble formant la diaspora indienne, selon les normes des autorités de l'Inde, est celui des Indiens non-résidents (« *Non resident Indians* » ou NRIs). Ce sont des citoyens indiens, de nationalité indienne, ayant un passeport indien et résidant en dehors de l'Inde pour une période indéfinie, en raison d'un emploi à l'étranger ou

²³ Ce qui supposerait que tous les pays où vivent des membres de la diaspora acceptent le principe de la double nationalité.

pour tout autre motif. Dans les faits, les Indiens non-résidents sont le plus souvent des émigrés récents et considérés comme des émigrants temporaires. On peut néanmoins penser que leur émigration temporaire pourrait devenir définitive quand elle s'oriente vers des pays ouverts à la naturalisation, comme en Europe ou en Amérique du Nord, mais devrait rester temporaire lorsqu'elle va vers des pays où l'accès à la citoyenneté est impossible, comme les pays du Golfe.

En appliquant les définitions ci-dessus, au milieu des années 2010, la diaspora indienne compte 28 millions de personnes (NRI+PIO) selon le *Ministry of Overseas Indian Affairs*. Analysons sa répartition géographique qui s'étend dans 130 pays.

Pluralité géographique avec de fortes concentrations

Si l'on considère les pays de la diaspora indienne par ordre d'importance en 2015²⁴, neuf pays comptent plus d'un million d'Indiens (soit, dans l'ordre décroissant, États-Unis, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Malaisie, Myanmar, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Sri Lanka et Canada) et vingt pays en comptent plus de 100 000. La diaspora indienne aux États-Unis est le résultat d'une immigration fort récente, due essentiellement à la quatrième vague migratoire précisée ci-dessus. La deuxième place de l'Arabie Saoudite, ainsi que la troisième des Émirats arabes unis, s'inscrit selon la logique de la troisième vague migratoire, tandis que le Royaume-Uni cumule des effets indirects de la première vague migratoire (du fait de la ré-émigration à partir de colonies anglaises) et des deuxième et quatrième vagues.

La quatrième place de la Malaisie dans le classement, avec 2,1 millions d'Indiens de la diaspora, est l'héritage du système dit Kangani (contremaître) cité ci-dessus, c'est-à-dire de la pratique d'un recrutement familial villageois qui a prévalu surtout dans le sud de l'Inde, au XIXe siècle. Ces 2,1 millions sont donc essentiellement des personnes d'origine indienne. La cinquième place de la Birmanie-Myanmar voisine, avec 2 millions d'Indiens, s'explique pour les mêmes raisons relevant de la première vague migratoire.

²⁴ Toujours selon le Ministry of Overseas Indian Affairs.

En sixième position avec 2 millions de personnes, l'Afrique du Sud hérite essentiellement des effets de la première vague migratoire. La présence indienne y est même parfois plus ancienne, mais elle demeura longtemps très faible. Elle commence en 1653, lorsque des marchands néerlandais vendent des Indiens comme esclaves à des Néerlandais de la colonie du Cap. Mais elle prend surtout de l'importance après l'abolition de l'esclavage dans l'empire britannique en 1833-1834. Les travailleurs indiens pour les plantations sud-africaines viennent principalement du Bihâr (au nord de l'Inde, dans l'est de la plaine indo-gangétique), de l'Uttar Pradesh oriental (Inde du Nord), du Tamil Nadu (sud-est) et de l'Andhra Pradesh (sud-est). Plus tard, arrivent aussi des commerçants du Gujarat (ouest de l'Inde) qui émigrent comme « passagers libres » (« *free passengers* »). Les travailleurs indiens exercent aussi des fonctions de dockers, de mineurs, ou dans les chemins de fer, des services municipaux et domestiques. Comme certains Indiens réussissent dans le commerce en concurrençant les Blancs, l'administration coloniale édicte des lois les discriminant. Une longue bataille pour l'égalité s'ensuit, pour laquelle Gandhi, arrivé en 1893, joue un rôle majeur. En 1894, sont créés le Congrès indien du Natal, puis le congrès indien du Transvaal.

Après les événements ayant conduit à la suppression définitive, en 1994, de l'apartheid, en 2016, il y a 56 millions de Sud-Africains, dont 2 millions d'Indiens, soit 3,5 % de la population totale. La moitié d'entre eux vivent au KwaZulu-Natal. Bien que porteurs d'un rôle historique pour l'indépendance de l'Inde à cause de Gandhi, les Indiens d'Afrique du Sud ont longtemps eu des liens géopolitiques avec l'Inde assez lâches pour trois raisons : leur émigration est ancienne, effectuée essentiellement entre 1860 et 1911 ; ils ont obtenu la nationalité sud-africaine dès 1961 et leur priorité a été de participer à la construction de la nation sud-africaine. Toutefois, la population d'origine indienne a créé une *South African Federation* pour promouvoir la culture indienne et lui donner toute son importance.

Dans le reste de l'Afrique, hormis Maurice et la Réunion, la communauté indienne n'atteint jamais une proportion aussi importante qu'en Afrique du Sud. Le nombre des immigrés indiens, assez élevé en Afrique australe, a même diminué après les indépendances lorsque les nouveaux gouvernements ont conduit des politiques défavorables aux habitants d'origine non-africaine. Par exemple, en 1972, toutes les personnes d'origine asiatique ont été chassées de l'Ouganda par le Président Idi Amin. Une partie seulement, minoritaire, de la diaspora est donc revenue en Inde car le

nombre de personnes que le gouvernement indien était prêt à accueillir était plafonné à 15 000. La majorité des environ 100 000 expulsés a gagné la métropole de l'ancien colonisateur, donc le Royaume-Uni, comme précédemment les Indiens du Kenya à la fin des années 1960.

L'importance relative de la diaspora indienne

Considérons désormais la proportion de la diaspora indienne dans la population totale des pays où elle réside. Des distinctions nettes apparaissent à nouveau selon les vagues migratoires. La première, celle du XIXe siècle, explique que les Indiens forment 55 % de la population de Maurice, 50 % de la population de la Guyana, et des pourcentages supérieurs à 25 % aux Fidji, à Trinité et Tobago, au Surinam et à La Réunion. Les proportions d'Indiens les plus élevées dans la population des pays se trouvent donc dans des îles de l'océan Indien ou dans des pays riverains de la mer des Caraïbes, effets directs de l'abolition de l'esclavage.

Maurice est le seul pays où les personnes d'origine indienne constituent la majorité de la population. Nombre d'entre elles, souvent originaires du district de Bhojpuri dans le Bihâr, situé au nord de l'Inde (dans l'Est de la plaine indo-gangétique), descendent des émigrations consécutives à l'abolition de l'esclavage. À La Réunion, depuis 1920, les personnes d'origine indienne ont la nationalité française et des droits politiques et sociaux complets, ce qui leur permet depuis d'exercer un rôle important dans la vie politique locale.

Puis se distinguent des pays du Golfe (Arabie saoudite, Émirats Arabes Unis, Bahreïn, Qatar, Oman et Koweït), destinations de la troisième vague migratoire, avec des proportions d'Indiens d'autant plus élevées qu'il s'agit de pays faiblement peuplés disposant d'une main-d'œuvre largement insuffisante pour leurs activités liées aux hydrocarbures, pour leurs besoins économiques courants ou pour leur diversification économique comme à Dubaï²⁵.

²⁵ Cf. Semple, Laure, « Dubaï 2020: exposition universelle et fabrique de la ville mondiale », *Population & Avenir*, n° 734, septembre-octobre 2017.

L'examen de la diversité du poids et de la nature de la diaspora indienne doit être complété, afin d'en approcher la mesure géopolitique, par l'étude spécifique de trois régions : l'Amérique du Nord, l'Europe et le Moyen-Orient.

La diaspora indienne aux États-Unis, facilitatrice géopolitique

Pour 2014, l'OCDE classe aux États-Unis l'Inde au deuxième rang des pays d'origine des immigrants, soit 2,2 millions, après le Mexique. Mais, selon les définitions de New Delhi, la diaspora indienne y est composée d'environ 4,5 millions de personnes, en raison d'une très forte hausse depuis les années 1990. La diaspora indienne est donc devenue la première diaspora asiatique, devançant la chinoise, la philippine et la diaspora japonaise, longtemps la plus nombreuse. La diversité de l'Inde se retrouve aux États-Unis, avec des associations d'originaires du Kerala, du Gujarat, du Bengale ou une Association des Américains indiens de religion chrétienne, formée à Los Angeles en 2000, sans oublier la Fédération des associations d'Indiens musulmans.

La diaspora indienne représente, avec ses membres ayant la nationalité étatsunienne, un poids électoral non négligeable. Dans les années 1980, elle commence à s'organiser politiquement pour peser au niveau local, celui des États, comme à l'échelon fédéral. Plusieurs Américains d'origine indienne occupent des postes politiques dans les États ou comme maires tandis que la diaspora indienne a, par exemple, exercé des responsabilités dans l'entourage du président Bill Clinton (1993-2001). En 2002, un Comité d'action politique de l'Inde des États-Unis est créé. En 2004, un caucus²⁶ de l'Inde est formé au Sénat par John Cornyn (parti républicain) et Hillary Clinton (parti démocrate) : c'est le premier caucus axé sur les pays établi au Sénat. Son objet est de favoriser les relations entre l'Inde et les États-Unis. Ce caucus facilite l'action de la diaspora indienne qui obtient, par exemple, l'augmentation du nombre de visas indiens autorisés par le Congrès.

La diaspora indienne aux États-Unis plaide pour des législations américaines favorables aux intérêts de son pays d'origine ou lors d'événements géopolitiques, comme du conflit de Kargil, alors que le contexte ne lui est pas favorable à l'origine. En effet, dans les premières décennies suivant les indépendances de 1947, le Pakistan

²⁶ Groupe parlementaire.

est diplomatiquement plus proche des États-Unis, alors que les relations entre ces derniers et l'Inde²⁷, alors très liée à l'URSS, sont plutôt mauvaises. Au fil des années, l'action géopolitique de la diaspora indienne prend de l'importance. Sa présence réelle aux États-Unis est mise en évidence lors de ce conflit de Kargil – aussi appelé la guerre des glaciers – qui oppose l'Inde et le Pakistan en 1999, à l'heure d'une nouvelle dégradation de la situation au Cachemire qui conduit les deux pays à s'affronter. En mai 1999, des centaines de combattants islamistes, soutenus par l'armée pakistanaise dirigée par le général Musharraf, s'infiltrèrent et s'installent sur les hauteurs de Kargil, puis contrôlent la route stratégique Srinagar-Leh. L'Inde réagit fermement en engageant des moyens importants, notamment aériens, et la nouvelle guerre entre l'Inde et le Pakistan dure du 9 mai au 12 juillet 1999. La tentative pakistanaise de remettre en cause la situation du Cachemire est condamnée par la communauté internationale. Les États-Unis, notamment, exercent une forte pression pour obtenir le retrait des combattants et de l'armée pakistanaise.

L'influence de la diaspora indienne aux États-Unis, qui a pu s'exercer à cette occasion, s'est aussi déployée à plusieurs reprises auprès du Congrès américain pour faire gommer certains aspects législatifs défavorables à l'Inde. En 2007, la diaspora indienne a plaidé auprès des sénateurs américains en faveur de la signature de l'accord sur le nucléaire civil avec New Delhi, ce qui lui a valu les remerciements du Premier ministre indien, Manmohan Singh²⁸.

Au Canada, la diaspora indienne est moins nombreuse qu'aux États-Unis, mais elle y représente une proportion plus importante de la population (2,8 %) et y connaît aussi une croissance annuelle élevée. Sa présence a été symbolisée par l'élection d'un Canadien d'origine indienne, Ujjal Dosanjh, comme Premier ministre de la Colombie britannique en 2000-2001. De façon générale, les hommes politiques canadiens attachent une importance croissante à la diaspora indienne, dont le poids électoral absolu et relatif augmente.

La prééminence du Royaume-Uni dans la diaspora indienne en Europe

²⁷ Dont le contexte géopolitique régional n'est guère apaisé ; cf. Da Lage, Olivier, « L'Inde : quelle géopolitique régionale pour un géant démographique ? », *Population & Avenir*, n° 734, septembre-octobre 2017.

²⁸ *Le Monde*, 19 janvier 2008, p. 3.

Bien qu'il y ait eu au XIXe siècle une immigration indienne en Europe occidentale, cette dernière n'a véritablement pris de l'importance qu'au milieu du XXe siècle, en devenant intense au moment où les anciennes colonies devinrent indépendantes. Ainsi, des Indiens du Surinam ré-émigrèrent vers les Pays-Bas ; des Indiens de Madagascar ou de Maurice allèrent en France ; des Indiens du Mozambique et de l'Angola se rendirent au Portugal. Mais les flux les plus importants s'effectuèrent de l'Afrique de l'Est ou de l'Inde vers le Royaume-Uni.

Dans les années 2010, plus des deux tiers des personnes d'origine indienne ou de nationalité indienne vivant dans l'Union européenne (à 28) habitent au Royaume-Uni, 12 % d'entre elles résidant aux Pays-Bas. Dans les 26 autres pays, se distinguent l'Italie, le Portugal et la France avec environ 4 % de la diaspora indienne de l'Union européenne, tandis que la présence indienne dans les autres pays de l'Union européenne est très faible. En conséquence, la communauté indienne forme une importante minorité ethnique du Royaume-Uni. Cette présence se trouve symbolisée en économie par de nombreux industriels britanniques d'origine indienne, dont Lakshmi Mittal, mais elle participe aussi à la vie politique britannique. Plusieurs membres de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords sont d'origine indienne. Les deux principaux partis politiques britanniques ont formé des groupes parlementaires d'amitié avec l'Inde.

La caractéristique de la diaspora indienne au Royaume-Uni, ce qui constitue sa différence fondamentale avec la diaspora pakistanaise, est sa nette réussite au point de vue économique comme à celui de l'intégration.

Des émigrants nécessairement temporaires dans les pays du Golfe

Les besoins économiques des pays du Golfe, combinés à une population active limitée, ont engendré depuis les années 1970 des immigrations de travail temporaire. Sur près de 7 millions d'Indiens travaillant dans les pays du Golfe, environ une moitié vient du Kerala.

Ces immigrants indiens sont en majorité des hommes sans qualification ou à faible qualification, auxquels ajoutent des professionnels de métiers tertiaires (médecins,

ingénieurs, architectes, banquiers...) ainsi que des personnes, généralement des femmes, assurant le service aux particuliers. Mais cette diaspora indienne dans les pays du Golfe se trouve dans une situation juridique fort différente de celle de l'Europe. En effet, ces pays ne permettent pas aux travailleurs indiens d'obtenir la citoyenneté ou la nationalité, ce qui explique de fortes rotations puisque les travailleurs ne peuvent demeurer sur place à la fin de leur contrat de travail. Le rôle géopolitique de la diaspora indienne est donc fort limité, compte tenu de son manque de libertés dans les pays du Golfe. Toutefois, les gouvernements indiens ne s'en désintéressent pas et agissent auprès de ces pays, tout particulièrement pour que ces derniers ne fassent pas obstacle à l'envoi de remises. La pression géopolitique de New Delhi peut avoir des effets tout simplement parce que les pays du Golfe ont besoin de cette main-d'œuvre pour satisfaire leurs objectifs économiques.

Hormis les pays du Golfe, une diaspora indienne est également présente, dans un contexte fort différent, dans un autre pays du Moyen-Orient, Israël, où sa présence a des effets géopolitiques.

La diaspora indienne en Israël

En effet, depuis les années 1940, environ 50 000 Indiens de confession juive ont migré en Israël. Ces juifs ou leurs descendants souhaitent généralement conserver des liens avec l'Inde car leurs ancêtres n'y ont jamais été maltraités. Cette histoire et le rôle exercé par la diaspora indienne en Israël, comme par les Indiens de confession juive vivant en Inde, sont des facteurs explicatifs des bonnes relations diplomatiques entre l'Inde et Israël.

Ainsi, du 4 au 6 juillet 2017, vingt-cinq ans après l'établissement des relations diplomatiques entre Israël et l'Inde, Narendra Modi a été le premier chef de gouvernement de son pays en visite officielle en Israël. Et M. Modi, comme lors de la plupart de ses déplacements à l'étranger, a pris la parole à Tel-Aviv devant plusieurs milliers de membres de la diaspora indienne, qu'il s'agisse de juifs israéliens ayant une ascendance indienne ou de personnes de nationalité indienne travaillant en Israël.

Conclusion

La diaspora indienne est issue de quatre vagues migratoires principales. Après une période d'indifférence, le gouvernement de l'Inde a réalisé son intérêt géopolitique et décidé d'en établir une définition assez large qui va jusqu'à inclure des arrière-petits-enfants de migrants. Cette diaspora est fort diversifiée selon l'ancienneté de sa migration, la géopolitique interne des pays de résidence, les régions de l'Inde d'où elle tire son origine, ou selon les religions pratiquées.

Rapportée à la population de l'Inde, cette diaspora indienne, 28 millions de personnes, apparaît faible, soit 2 % de la population du pays. Mais, d'une part, son niveau économique représente pour l'Inde un atout et, d'autre part, son implantation géographique variée, dont une forte présence aux États-Unis, en fait un relais important de l'action diplomatique de l'Inde. En promouvant les atouts et les mérites de sa diaspora, dont la réussite dans les pays où elle réside est souvent avérée, l'Inde concourt à valoriser sa politique étrangère et à stimuler son développement tandis que, dans le même temps, la mobilisation de la diaspora indienne pour son pays d'origine en fait un véritable acteur géopolitique dans des pays démocratiques comme les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni ou Israël.

En appliquant la politique diasporique réelle ou souhaitée de l'Inde, la question diasporique dans le monde prendrait une importance fortement accrue au plan quantitatif et qualitatif. Les effectifs des diasporas seraient nettement supérieurs aux chiffres généralement annoncés et le nombre de personnes possédant deux passeports considérablement augmenté. Au plan qualitatif, de nombreux pays sauraient mieux utiliser leurs diasporas pour leurs intérêts diplomatiques et économiques.

Copyright 2018-Dumont/Diploweb

Mots clés : Inde, Diaspora, Soft Power, 2018, Géopolitique, Géostratégie, Démographie, Immigration, Populations

Pour citer cette publication:

To cite this version:

Dumont, Gérard-François, « L'Inde et sa diaspora : une synergie géopolitique », dans : Pierre Verluise (direction), *Histoire, Géographie et Géopolitique de l'Asie*, Éditions Diploweb, 2018, p. 174-186.

Livre papier ISBN 979-10-92676-20-4 ; libre numérique ISBN 979-10-92676-49-8

Pierre VERLUISE (dir.)

Les dessous des cartes, enjeux et rapports
de force

**Histoire, Géographie
et Géopolitique de
l'Asie**